

COMMUNE de SAINT-PROJET

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
n° 2**

Séance du 27 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAUCIEL Christian, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 23/01/2023

Présents : 9

Mesdames, Messieurs, FRAUCIEL Christian, BURG Jean-Pierre, ESTRIPEAU Jean-Paul, BORIES Dominique, CAT Patrick, CORRADO Marie-Claude, TESTAS Christian, PISANI François, BOCQUET Frédérique

Absents excusés : 2

Madame DELPECH Séverine (procuration à Dominique BORIES)
Madame DRUON Nadège (procuration à François PISANI)

Madame Marie-Claude CORRADO a été élue secrétaire de séance.

Avis sur projet de parc photovoltaïque sur la commune de BACH

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un projet de centrale solaire sur la commune de BACH, au lieu-dit Pech Mejo.

Ce projet se situe sur un terrain communal de 9,7 hectares entre BACH et JAMBLUSSE, communes limitrophes avec SAINT-PROJET.

Il est peu visible et sans vis-à-vis avec des zones d'habitations.

Les membres du conseil municipal, après discussion, **à l'unanimité**, émettent un **AVIS FAVORABLE** au projet de parc photovoltaïque de la commune de BACH.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

LE MAIRE
Christian FRAUCIEL

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture : 17/02/2023

Publié le : 17/02/2023

n application des dispositions de décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.

